

Monsieur le président,

Vous présentez aujourd'hui un projet d'aménagement des horaires d'ouverture des services. Ce projet s'appuie sur une note de la centrale qui cadre la réduction envisagée.

Pour FO-DGFIP il s'agit d'un nouveau recul du service public programmé. L'administration N'étant en mesure de contrôler le flux des contribuables n'envisage d'autre solution que de baisser le rideau, à l'image de pôle emploi ou de la CAF, afin de palier à l'insuffisance de personnel, tout particulièrement dans les SIP. C'est bien sûr un aveu d'échec de la politique menée par l'administration qui voulait faire croire que l'informatique, internet et la dématérialisation étaient les solutions-miracles ! Les personnels, eux, ont depuis longtemps constaté que non...

Bien entendu, FO-DGFIP comprend tous les agents qui voient en ces nouvelles modalités un moyen de « souffler », mais le risque est grand de voir la charge accueil physique se reporter de toutes manières sur les jours d'ouvertures, voire même entre les sites entre-eux car la note n'oblige en rien l'harmonisation des horaires d'ouvertures sur des sites différents. En outre, le contribuable qui trouvera porte close reviendra, téléphonera ou écrira... En l'occurrence tous les services seront concernés par ce phénomène.

FO-DGFIP 43 n'est pas dupe, ces réductions d'ouvertures au public préfigurent la fermeture totale de services, notamment en milieu rural les 850 postes C4 .

Outre ces considérations générales sur l'objectif de la DG, FO-DGFIP 43 conteste l'application de cette note dans le département. En effet, la note n'oblige pas les directions à réduire au strict minimum les plages d'ouverture comme vous tentez de le faire en en ayant une interprétation restrictive.

En effet la note nationale ouvre la possibilité de réduire les horaires d'ouverture avec **un seuil minimal** d'ouverture de 24h pour les sites de plus de 10 000 habitants et de 16H pour ceux de moins de 10 000 habitants. La direction de la Haute Loire propose d'emblée de ne retenir que ce scénario : ouvertures minimales.

Le choix offert aux services par l'enquête est sérieusement biaisé : l'on ne peut répondre que sur la modalité de fermeture maximale ! C'est pourquoi nombre de collègues, conscients des conséquences néfastes de ce projet ont demandé le statu quo. En tiendrez-vous compte ?

Ce débat sera l'occasion de lever certains préjugés aussi : l'on entend ici ou là que les trésoreries seraient avantagées car leurs guichets sont fermés une ou deux demi-journées par semaine.

Un examen précis des horaires d'ouverture pratiqués dans le département montre que les trésoreries sont ouvertes la plupart du temps sur une durée hebdomadaire très voisine des SIP ou des SIE qui sont ouverts 30H/semaine. Beaucoup d'entre elles ferment pourtant le vendredi après midi, l'amplitude d'horaires étant étalé dans la semaine :

6 trésoreries ont une amplitude de plus de 30h dont 4 ferment le vendredi après midi,

6 trésoreries ont une amplitude 29H30 ou 30H et 2 d'entre elles ferment une ou deux (1) demi journées par semaine.

Les 7 autres ont une amplitude entre 26H15 (Tence) et 27H30.

Ces fermetures sont la conséquence des suppressions d'emplois cumulées et de la diminution du temps de travail sans création d'emplois. Les collègues de l'ancienne CP n'ont jamais demandé ces fermetures qui se sont imposées à eux faute des emplois nécessaires.

C'est pourquoi les représentants FO DGFIP 43 demandent d'envisager des plages horaires qui ne soient pas minimales pour tous les postes ou services qui en feraient la demande.